

Pierre Fériaud
Président de la commission d'enquête
6 rue Paul Soleillet
30900 Nîmes

Nîmes le 9 juillet 2019

Société ARGAN
21 rue Beffroy
922002 Neuilly sur Seine

(Lettre remise en main propre)

A l'attention de M. Patrice Valade (Immasset –assistant à la maîtrise d'ouvrage d'Argan)/ M. N'Dogbia Yombo directeur des programmes d'Argan

Objet : Procès verbal des observations à la suite de l'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale, la déclaration de projet, la modification du SCOT, et la délivrance du permis de construire concernant la création d'un centre de tri de colis sur la commune de Fournès.

PJ : Le Procès verbal de synthèse des observations du public, et de la commission d'enquête, une analyse comptable des observations du public

Monsieur,

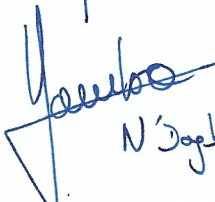
Vous trouverez en annexe du présent courrier le procès verbal de synthèse des observations du public (13 pages) avec un tableau de l'analyse comptable des observations.

Au terme du code de l'environnement (art R.123-18) et de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2019 portant sur l'organisation de l'enquête publique, vos réponses devront parvenir à la commission d'enquête dans les 15 jours, soit avant le ~~15~~ juillet 2019

Veillez recevoir M. Valade, mes sincères salutations

Le Président de la commission d'enquête
Pierre Fériaud



Reçu en main propre
le 9 juillet 2019

N'Dogbia YOMBO